

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation 08/11/18	Nombres de membres en exercice : 11
	Nombres de membres Présents : 6
	Nombres de membres Absents : 5
Date Affichage 08/11/18	Nombre de procurations : 1
	Nombre de votants : 7

Séance du 13 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., GOMES D., CHEVRIER C., DOUMERGUE, F POROLI F.,

Absents excusés : PERARNAUD C., CICCARIELLO C, LOPEZ MT., VERGES B, MIRAN P.

Objet de la Délibération

ADHESION A LA CHARTE 2015 DE MOBILISATION ET DE COORDINATION DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA CABANISATION DANS LES PYRENEES ORIENTALES.

M. le Maire explique à l'assemblée que, par courrier en date du 26 juin 2018, la Préfecture indique que l'ampleur du phénomène de cabanisation a conduit les élus et les services de l'Etat à se mobiliser autour de cette problématique.

Cette mobilisation s'est traduite en 2015 par la réactualisation de la Charte de lutte contre la cabanisation à laquelle 134 communes et 4 communautés de communes ont adhéré. Cette charte matérialise l'engagement des différents partenaires et se traduit par un accompagnement renforcé vis-à-vis des collectivités adhérentes. Des journées de formation ont été organisées en 2017, à destination des élus et personnels communaux, sur la problématique de la cabanisation et sur les dispositions pénales du Code de l'Urbanisme.

Elles ont permis une prise de conscience de la responsabilité pénale de l'élu en matière d'infractions à l'urbanisme et une collaboration renforcée avec la DDTM.

Une application internet LUCCA a été créée pour développer l'information auprès du grand public et appuyer les collectivités dans leur mission de contrôle. L'accès aux différents espaces spécifiques de l'application est réservé aux communes et intercommunalités adhérentes à la charte.

M. le Maire explique aussi que si la commune souhaite être également mieux accompagnée, il s'agit de formaliser l'adhésion qui donnera les codes d'accès nécessaires pour accéder au service.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

- AUTORISE M. le Maire à signer l'adhésion à la charte 2015 de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées orientales.
- l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 13 novembre 2018.



Le Maire,
LOOS Philippe.